

ANNEXE X

de l'arrêté du Gouvernement wallon relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Ville de SERAING Dossier n° PUn/2021/3

Référence SPW-ARNE :

Référence SPW-TLPE :

10003645

10003645

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE PERMIS UNIQUE

ÉTABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITÉS CLASSÉES EN VERTU DU DÉCRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Le demandeur est la s.a. DELBECQ, demeurant boulevard Pasteur 15 à 4100 SERAING.

Le terrain concerné est situé boulevard Pasteur 15 à 4100 SERAING, et cadastré SERAING 3e division section D n° 301 W 34, 301 X 34, 301 A 35, 301 B 35, 88 M 12, 301 Y 34, 91 D 2.

Le projet consiste en construire et exploiter un showroom et un atelier pour motos, et un showroom de voitures d'occasion,

Date d'affichage	Date d'ouverture	Lieu, date et heure	Les observations écrites peuvent être adressées :
de la demande	de l'enquête	de clôture de l'enquête	
Le 07/02/2022	Le 14/02/2022	<u>Lieu</u> : Service de l'urbanisme – place Kuborn 5, 4100 SERAING <u>Date de clôture :</u> 28/02/2022 <u>Heure de clôture</u> : 11h45	Par courrier ordinaire : Collège Communal – place Communale 8, 4100 SERAING ou Par courrier électronique : enquete@seraing.be

Le Bourgmestre,

porte à la connaissance du public que l'autorité compétente pour statuer sur la présente demande de permis unique en vertu de l'article 81, §2, 1er alinéa du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement et des actes et travaux visés à l'article D.IV.4 du CoDT, est le Fonctionnaire technique et le Fonctionnaire délégué du Service public de Wallonie.

L'enquête publique est organisée selon les modalités prévues par les articles D.29-7 à D.29-19 et R.41-6 du livre 1^{er} du Code de l'Environnement. Le dossier peut être consulté, <u>uniquement sur rendez-vous</u>, durant la période d'enquête précitée, à l'adresse suivante : **Service de l'urbanisme – place Kuborn 5, 4100 SERAING :**

- le mardi de 7h45 à 11h45 et de 12h45 à 16h30 ;
- le jeudi et vendredi de 7h45 à 11h45 ;
- le jeudi de 12h45 à 20h00 (sur rendez-vous pris 24h à l'avance);

(Durant les mois de juillet et août, le service est accessible jusqu'à 14 h 45 au lieu de 16 h 30)

Pour les consultations, un rendez-vous doit être pris <u>au plus tard 24 heures à l'avance</u> auprès de M. David BRUZZESE - Courriel : d.bruzzese@seraing.be - Tél : 04/330.84.37.

Des explications techniques peuvent être obtenues auprès du demandeur : s.a. C. DELBECQ - Courriel : selim.delbecq@delbecq.net.bmw.be - Tél : 043376500 ou après du Fonctionnaire technique et du Fonctionnaire délégué du Service Public de Wallonie, Montagne Sainte-Walburge 2, 4000 LIÈGE.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de la Ville de SERAING dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

SERAING, le 3 février 2022.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL FF,

LE BOURGMESTRE,

B. ADAM

F. BEKAERT